

Pôle surdit  Léopold Bellan de Paris

Section d'Initiation et de Première
Formation Professionnelle (SIPFP)

Section pour Enfants avec Handicaps
Associés (SEHA)

PARIS 14^e



Ce livret d'accueil est rédigé en vertu de l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles et de la circulaire DGAS/SD 5 n° 2004-138 du 24 mars 2004. Il vous est remis (ou à votre représentant légal) pour vous présenter le fonctionnement de notre établissement. Les engagements contractuels et adaptés à votre situation sont déclinés dans le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge et le règlement de fonctionnement.



SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?

- Notre établissement •
- Missions et objectifs •
- Notre organisation •

UNE JOURNÉE TYPE

VOTRE ACCOMPAGNEMENT

- Un accompagnement global •
- L'accompagnement à la formation professionnelle •
- Lien avec les familles •

LES ÉQUIPES

VOTRE PARCOURS

- La pré-admission •
- L'admission •
- Le projet personnalisé d'accompagnement •

VIE QUOTIDIENNE

- La vie dans l'établissement pour tous et à l'internat •
- Les règles de vie •
- Assurances obligatoires •
- Modalités financières •

NOS PARTENAIRES

VOTRE PARTICIPATION

VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION

LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

LE MOT

DE LA DIRECTRICE

« Bienvenue



CAROLINE
BLOY-DENEL
Directrice

Votre enfant rejoint aujourd'hui le Pôle surdit  parisien L opold Bellan (site de Paris 14e), sp cialis  dans la d ficience auditive.

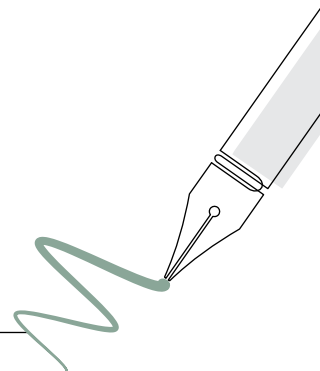
Nous vous souhaitons la bienvenue.

Le but de ce livret d'accueil est de vous accompagner dans vos premiers jours au sein de notre structure, de vous  clairer sur nos missions et notre fonctionnement interne et de faire connaissance avec nos m thodes de travail p dagogiques,  ducatives, professionnelles et th rapeutiques.

Vous trouverez dans ce livret les r ponses   un certain nombre de vos questions. N'h sitez pas   vous adresser directement   l' quipe pour obtenir des informations compl mentaires.

Au nom de tous, je souhaite   votre enfant une bonne int gration parmi nous.

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caroline'.



QUI SOMMES- PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUS ?

49
jeunes

10 places
en internat

NOTRE ÉTABLISSEMENT

L'Institut pour Déficients Auditifs (IDA) du Pôle surdité Paris 14, est un lieu d'apprentissage, de soins, de vie et de développement pour l'avenir de jeunes déficients auditifs.

Il accueille 49 jeunes, âgés de 12 à 18 ans (avec prolongation possible jusqu'à 20 ans), avec ou sans handicaps associés.

Il est composé de deux sections :

- la Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFP),
- la Section pour Enfants avec Handicaps Associés (SEHA).

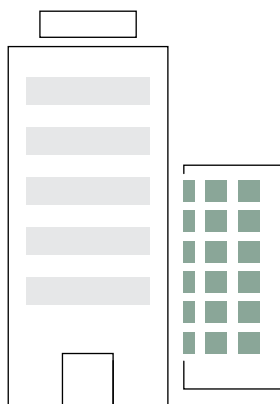
Le Pôle dispose également d'un internat de 10 places.

Dans le cadre d'un Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à la Scolarisation (SSEFS), l'établissement accompagne également des enfants à partir de l'âge de 3 ans, scolarisés dans des établissements de l'Éducation nationale. L'activité du Ssefs est détaillée dans un autre livret.

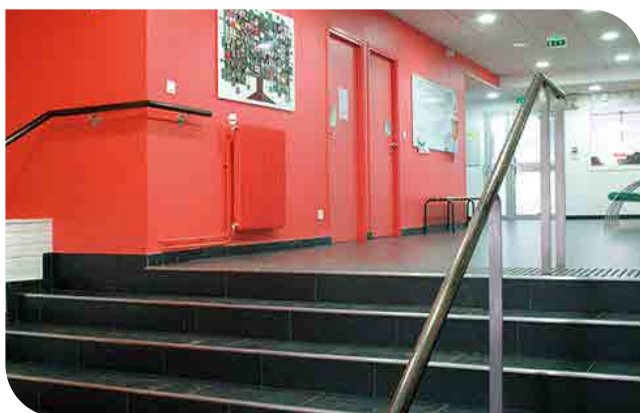
Situé dans le 14^e arrondissement de Paris, il est accessible par plusieurs lignes de métro et de bus.

L'établissement fait partie du Pôle surdité de Paris qui comprend également :

- le Pôle surdité Paris 15e,
- le Pôle surdité Paris 11e,
- le Collège et Lycée Morvan.



« Nous aidons chaque enfant à développer ses potentiels pour envisager sa future vie d'adulte. »



NOUS SOMMES JOIGNABLES

du lundi au vendredi

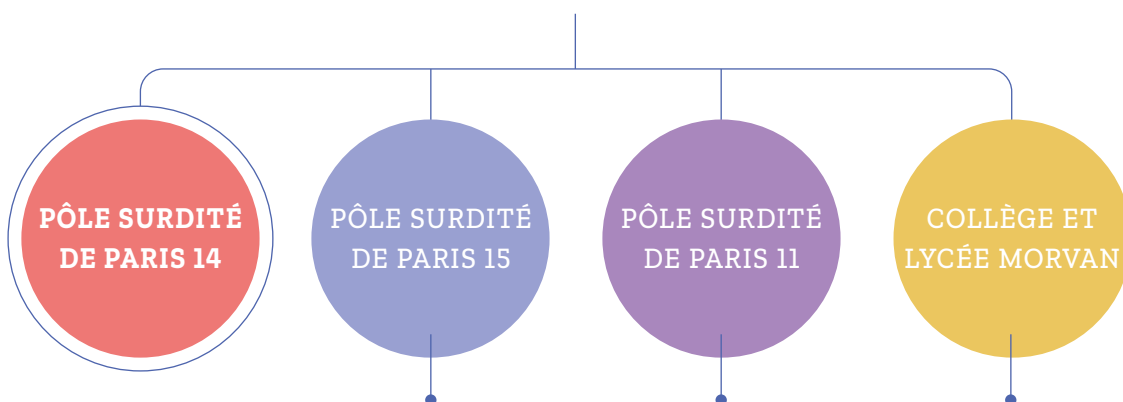
de 8h30 à 17h30

au 01 45 45 46 76, ou par mail :

cag@fondationbellan.org

LE PÔLE SURDITÉ DE PARIS

comprend 4 établissements



Des livrets sont dédiés à la présentation de ces trois autres établissements.

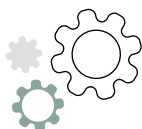
QUI SOMMES-NOUS ?



MISSIONS ET OBJECTIFS

MISSIONS GÉNÉRALES

Le Pôle propose des services et des locaux adaptés à un accompagnement pédagogique, professionnel, éducatif et thérapeutique. Il offre à chaque jeune un accompagnement global et personnalisé en fonction de ses besoins, de ses attentes et de son projet, en lien avec vous. L'objectif est de mettre en œuvre les moyens et les outils qui lui permettent d'acquérir la plus grande autonomie possible pour sa future vie d'adulte.

*Accueillir**Soigner**Former**Éduquer**Insérer*

NOTRE ORGANISATION

SEHA

SECTION POUR
ENFANTS
AVEC HANDICAPS
ASSOCIÉS

16 PLACES

SIPFP

SECTION D'INITIATION
ET DE PREMIÈRE
FORMATION
PROFESSIONNELLE

33 PLACES

INTERNAT ÉDUCATIF

10 PLACES



LA SECTION POUR ENFANTS AVEC HANDICAPS ASSOCIÉS : **SEHA**

Cette section accueille **16** jeunes présentant une surdité moyenne, sévère ou profonde associée à d'autres types de handicaps.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- Acquisition d'outils pour une communication (cahier de communication/pictos, base de Langue des Signes Française et/ou oral) ;
- Ateliers éducatifs ;
- Développement de l'autonomie et de la socialisation ;
- Approche des prérequis scolaires ;
- Travail sur des repères dans le temps et l'espace ;
- Préparation à l'orientation vers des structures pour adultes (Maison d'accueil spécialisé, foyer de vie ...) et l'organisation de stages découverte.

LA SECTION D'INITIATION ET DE PREMIÈRE FORMATION PROFESSIONNELLE : **SIPFP**

LA SIPFP reçoit **33** jeunes présentant une surdité et ayant des difficultés d'apprentissage, mais capables, une fois adultes, de travailler en secteur ordinaire ou protégé. Cette section est également destinée aux allophones (jeunes nouvellement arrivés en France). La déficience auditive peut être associée à d'autres handicaps ou situations particulières.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- Développement de la communication ;
- Projet linguistique personnalisé ;
- Approfondissement des règles de socialisation et de l'autonomie dans la vie quotidienne ;
- Enseignement des savoirs scolaires ;
- Apprentissages professionnels au sein d'ateliers (menuiserie et cuisine) ;
- Définition d'un projet professionnel avec le jeune et sa famille et préparation à l'orientation vers les structures pour adultes (entreprises ordinaires, adaptées ou protégées).

QUI SOMMES-NOUS ?

L'INTERNAT ÉDUCATIF

L'internat de 10 places fonctionne du lundi au vendredi. Votre enfant peut y être accueilli, à temps plein ou partiel, selon son projet.

Des éducateurs interviennent en binôme ainsi qu'un surveillant de nuit.

Cette offre répond à l'éloignement géographique de familles, au besoin de répit familial, au besoin de socialisation et d'autonomie des jeunes.

La vie en groupe favorise la communication et participe à la responsabilisation.

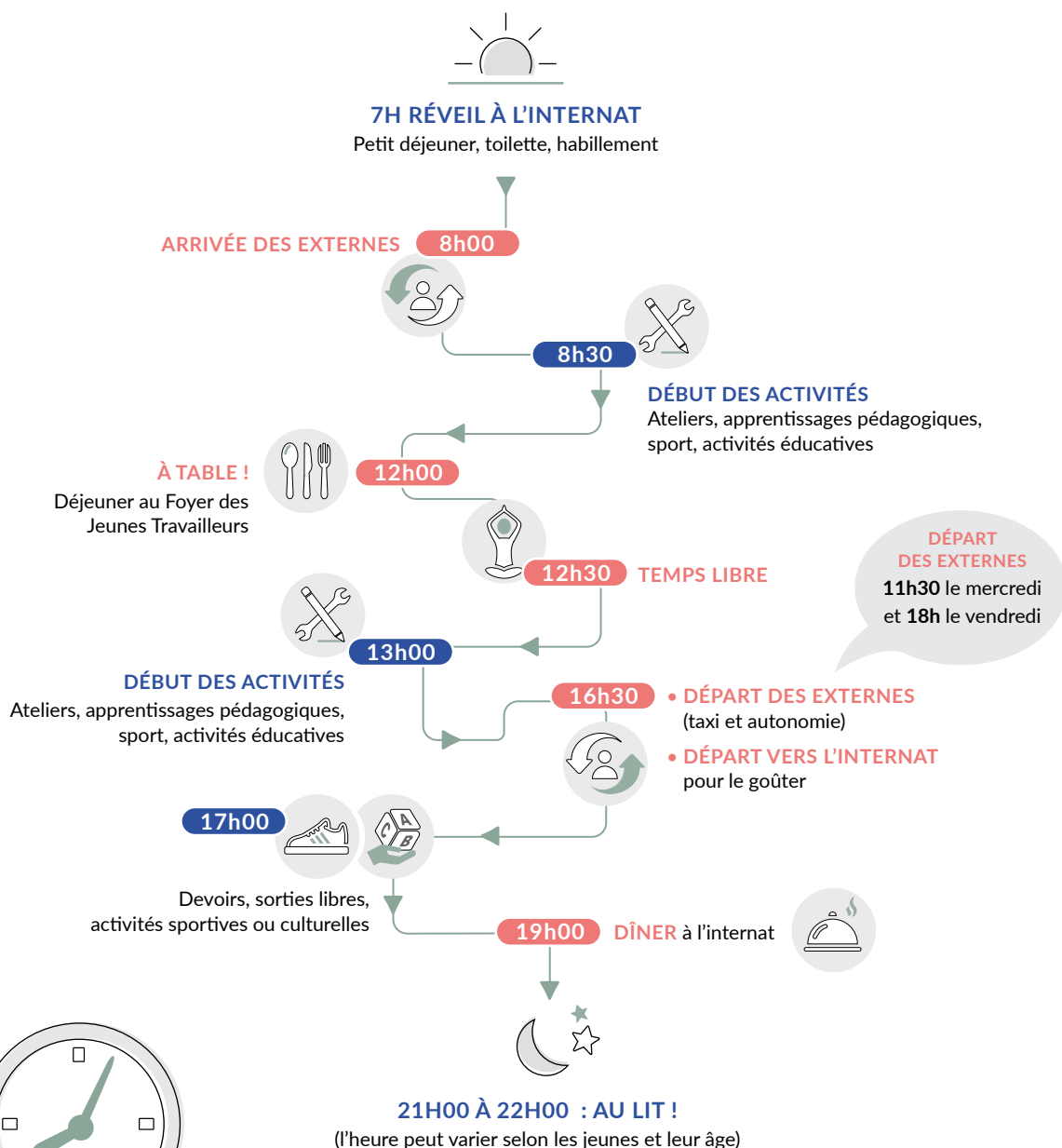
Les éducateurs invitent les jeunes à participer à la vie quotidienne (préparation des repas, vaisselle, rangement...) et à acquérir des notions favorisant leur autonomie (hygiène, transports, achats...).

Pour contribuer à l'épanouissement des jeunes et leur participation à la vie sociale, des activités culturelles, sportives et artistiques de proximité leur sont proposées.

« *L'autonomie est un axe fort de l'accompagnement de l'établissement.* »



UNE JOURNÉE TYPE



VOTRE ACCOMPAGNEMENT

AU SEIN DU PÔLE



UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Le Pôle propose et développe des apprentissages et des soins adaptés aux besoins et aux capacités de chacun.



AFIN DE COMMUNIQUER AU SEIN DE VOTRE FAMILLE et dans le cadre du projet de soin de votre enfant, le Pôle vous propose, ainsi qu'aux partenaires, des **cours gratuits de Langue des Signes Française** dans ses locaux.

MAÎTRISE D'UNE LANGUE

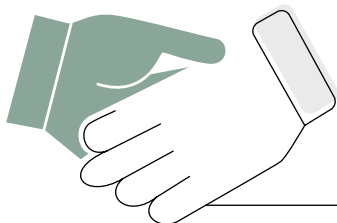
L'action première de l'établissement est d'offrir aux jeunes des moyens de communication : langue française orale et écrite et /ou Langue des Signes Française. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des outils de communication : photos, images, pictogrammes, pictogestes...

PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique travaille avec les projets éducatifs, préprofessionnels et de rééducations. Elle propose l'apprentissage du français, des mathématiques et des disciplines d'éveil, à partir des référentiels adaptés des programmes de l'Éducation nationale.

SOCIAL

Vous pouvez être accompagné pour vos démarches administratives (dossier MDPH, obtention d'allocations diverses...) et d'orientation. En cas de difficulté particulière, vous pouvez être dirigé vers les services sociaux départementaux.



« Des professionnels spécialisés et expérimentés interviennent dans chaque domaine. »



MÉDICAL, PARAMÉDICAL ET THÉRAPEUTIQUE

Le suivi médical est assuré par un médecin ORL et un médecin psychiatre.

Une rééducation auditive est assurée par des orthophonistes.

Des psychomotriciens peuvent intervenir selon les besoins.

Des suivis individuels et collectifs sont proposés par la psychologue.

SPORTIF

Des intervenants dispensent des séances de sport adapté.



LE PÔLE PEUT VOUS CONSEILLER

concernant l'accès, le financement et l'utilisation des dispositifs d'appareillage (appareil et/ou implants).

Ils sont très coûteux et nécessitent mise au point, essais, entretien régulier et assurances.

LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Si votre enfant nécessite un suivi médical particulier, un projet d'accueil individualisé (PAI) vous sera demandé. Ce document, établi avec votre médecin traitant, reprend les consignes adaptées à la pathologie de votre enfant, à appliquer en collectivité (régime alimentaire, dispenses d'activités, ordonnances etc.) ainsi que les protocoles d'urgence à mettre en oeuvre.

Il est à renouveler tous les ans.



L'ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SEIN DE LA SIPFP

Le Pôle a pour mission d'apporter des compétences pratiques et théoriques selon les possibilités de chaque jeune.

« La qualité de l'accompagnement repose sur la pluridisciplinarité des équipes et le professionnalisme des salariés. »

UN PARCOURS PRÉ-PROFESSIONNALISANT

Le Pôle Surdité Paris 14ème, en tant qu'Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) a pour vocation de préparer les jeunes à atteindre un niveau scolaire et une formation dans une spécialité en vue de s'orienter soit vers :

- un Esat,
- Une Entreprise Adaptée,
- Une Entreprise en milieu ordinaire,
- Un Centre de Formation d'Apprentis.

C'est dans ce cadre qu'une évaluation des compétences professionnelles a été mise en place sur la base du CAP CUISINE (Éducation nationale), à raison de 500 heures de cours théoriques et pratiques annuels et de nombreux stages en entreprise.

L'attestation de validation des compétences n'est pas une certification ni un diplôme :

C'est une attestation qui reconnaît les compétences de la personne à un moment donné.

Soit différentes compétences : personnelles, scolaires, professionnelles, notifiées à la suite d'une évaluation par les professionnels qui ont suivi le jeune durant son parcours au Pôle Surdité, et des professionnels de l'Erea Eugénie Brazier, établissement de l'Éducation nationale, notre partenaire signataire de l'attestation.

Ces jeunes obtiennent également une attestation de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE) dans le cadre du réseau Différent et Compétent, basé sur le référentiel Employé de Production et Service en restauration (rapide, collective, cafétéria).



UN LIVRET DE SUIVI
remis à chaque jeune
de la SIPFP lui permet
de suivre l'évolution
de son parcours.



**SUIVEZ NOTRE
ACTUALITÉ SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX !**

UN PARCOURS DÉCOUVERTE

À partir de 17 ans, des stages de découvertes sont organisés au sein des ateliers proposés par le Pôle mais également en milieu ordinaire (cuisine collective ou adaptée, atelier conditionnement en Esat) dans des entreprises partenaires. Ceci afin de sensibiliser les jeunes au milieu du travail ou de favoriser leur recrutement dans une entreprise protégée ou ordinaire selon leurs capacités.



Facebook



Instagram



LinkedIn





LIEN AVEC LES FAMILLES

CARNET DE LIAISON POUR LES JEUNES DE LA SEHA

Un carnet de liaison est remis à chaque jeune. Soyez attentifs aux informations qu'il contient et n'hésitez pas à l'utiliser pour communiquer avec nous.

RÉUNIONS, RENCONTRES ET BILANS

Vous pouvez solliciter un rendez-vous avec l'équipe du Pôle à tout moment en contactant la cheffe de service.

En début de chaque rentrée scolaire, la famille signe un nouveau contrat de séjour et renseigne le dossier administratif.

La participation de la famille est indispensable pendant toute la durée de l'accompagnement du jeune. Elle sera systématiquement associée au PPA (projet personnalisé d'accompagnement).

Pour tous les jeunes âgés de 17 ans et plus et leur famille, des rendez-vous d'orientation sont organisés afin de présenter les possibilités d'insertion sociale et professionnelle.

Chaque année, une fête est organisée qui permet un moment joyeux et chaleureux et l'occasion de tous se retrouver.

« Le dialogue
avec les familles
et les jeunes est
au cœur de notre
projet global
d'accompagne-
ment. »

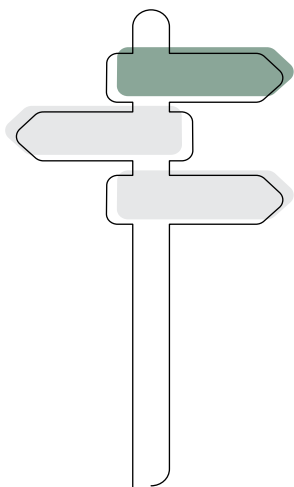
LES ÉQUIPES

À VOTRE SERVICE



Un accompagnement
pluridisciplinaire, transversal et global. »

VOTRE PARCOURS



RÉFÉRENT

Chaque jeune a un référent, nommé et présenté au jeune et à sa famille. Il veille, en collaboration avec le chef de service, à la mise en place de son projet personnalisé d'accompagnement (PPA), en assure la cohérence et la continuité. Le référent est la personne « repère » pour le jeune, sa famille et les professionnels impliqués dans le PPA.

1/ LA PRÉ-ADMISSION

1. La famille, l'établissement dans lequel séjourne le jeune, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou encore les services sociaux pour les allophones, adresse un dossier unique de demande d'admission.
2. Un rendez-vous est pris entre le jeune, sa famille, la direction et le médecin psychiatre pour présenter le Pôle et échanger sur les attentes de chacun.
3. Un rendez-vous est organisé avec le médecin ORL et l'assistante sociale pour évaluer le profil et finaliser le dossier administratif.
4. Lorsqu'une admission peut être envisagée, une semaine d'adaptation pluridisciplinaire est organisée sur site.

2/ L'ADMISSION

L'admission intervient en fonction des places disponibles, des attentes et besoins du jeune et de sa famille et après notification de la MDPH.

La famille et le jeune sont invités à finaliser le dossier administratif et signer le contrat de séjour qui précise les modalités d'accueil et d'accompagnement.

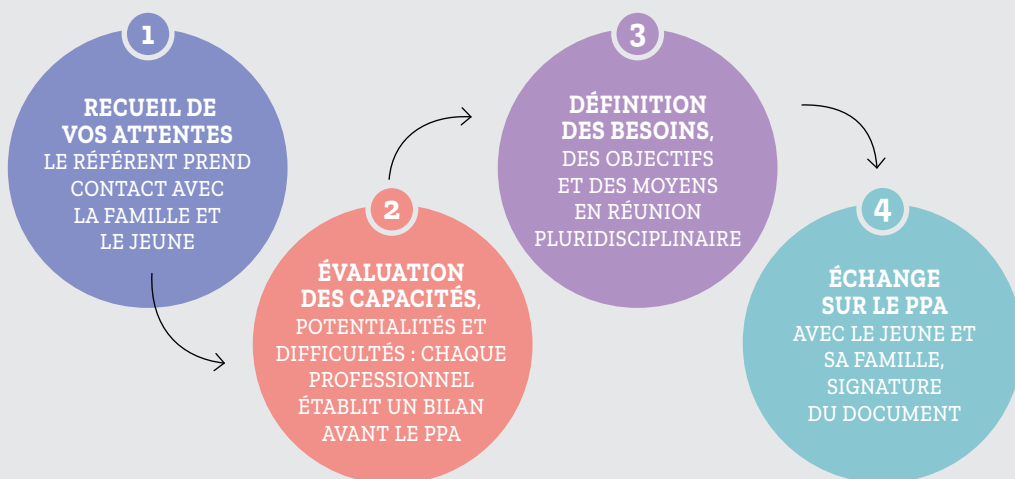
3/ LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Le référent prend contact avec la famille pour recueillir ses attentes. Il rencontre le jeune afin qu'il puisse exprimer ses choix.

Le référent, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, définit un projet cohérent pour le jeune. Il est signé par les trois parties. Dans les 6 mois au plus tard suivant l'admission, l'établissement finalise le 1^{er} PPA, réévalué tous les ans.

« Un interprète en langue des signes française (LSF) ou en langue d'origine peut vous accompagner dans ces différentes étapes. »

Les rendez-vous du Projet Personnalisé d'Accompagnement



CHANGEMENT DE SITUATION

Les parents s'engagent à nous signaler dans les plus brefs délais tout changement de situation familiale, d'adresse et de téléphone, et toute décision affectant le projet de l'enfant :

- démarches engagées,
- autres prises en charge sollicitées,
- renouvellement ou changement de traitement avec remise systématique d'une copie des ordonnances,
- autres précautions ou contre-indications.

VIE QUOTIDIENNE

AU PÔLE SURDITÉ PARIS 14^e

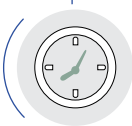
LA VIE DANS L'ÉTABLISSEMENT



POUR TOUS

LES HORAIRES / ABSENCES / RETARDS

La présence des jeunes est obligatoire lors des jours prévus au calendrier d'ouverture de l'établissement. Les horaires doivent être respectés dans l'intérêt de tous. Tout absence ou retard doit être signalé rapidement à l'accueil du Pôle par la famille avec un justificatif.



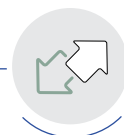
LES REPAS

Horaires du déjeuner : entre 12 h et 13h15.
Les repas sont adaptés aux régimes alimentaires, signalés et validés par le médecin.



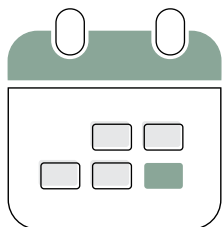
LES VÊTEMENTS

Pour les ateliers, les tenues sont fournies par le Pôle. Un chèque de caution est demandé aux familles.



LES SORTIES COLLECTIVES

Des sorties culturelles, sportives et de découverte de lieux professionnels sont proposées et encadrées par les professionnels du Pôle.



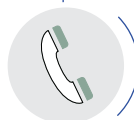
LES TRANSPORTS

Selon l'évaluation des besoins de votre enfant, l'établissement peut organiser le transport entre le domicile et le Pôle. Durant son parcours au centre, un travail sur l'autonomie dans les transports peut être réalisé avec l'aide des familles.



INTERNET

Le Pôle ne fournit pas d'accès internet wifi. Seule la salle informatique est équipée d'une connexion, dans le cadre de cours ou d'ateliers.



LE TÉLÉPHONE

L'utilisation du téléphone portable, des tablettes et jeux est interdite dans le Pôle.



À L'INTERNAT



TEMPS PARTIEL

L'internat propose un accueil à temps partiel selon les besoins.



LES CHAMBRES

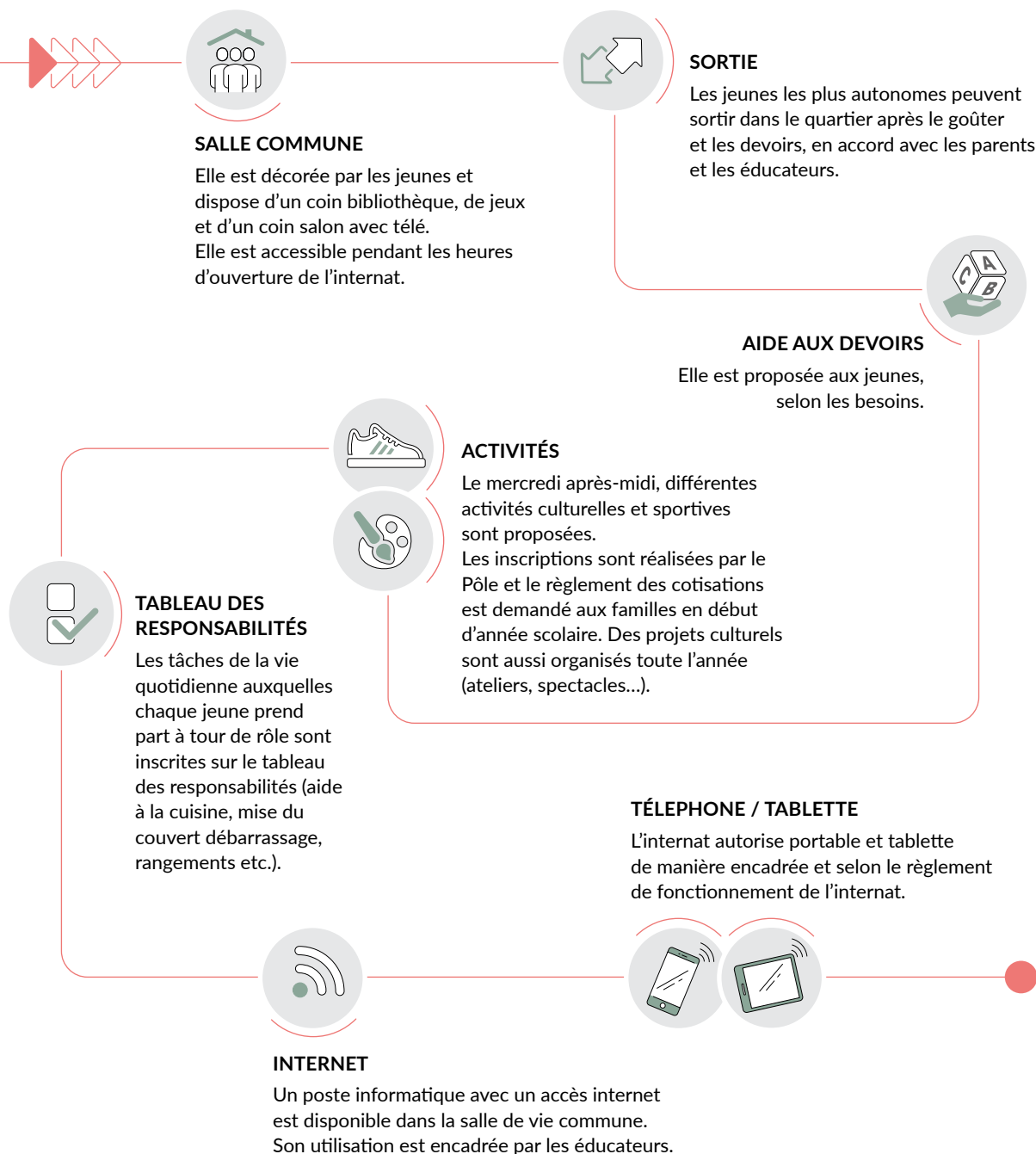
L'internat dispose d'une chambre individuelle et de 4 chambres collectives pour deux à quatre jeunes. Chacun peut personnaliser son espace personnel et doit le tenir rangé.



SALLES DE BAIN

3 salles de bains individuelles sont équipées d'une douche, dont une est accessible aux personnes à mobilité réduite.







LES RÈGLES DE VIE



POUR LA SÉCURITÉ DE VOTRE ENFANT ET CELLE DES AUTRES

Les règles de vie sont détaillées dans le règlement de fonctionnement qui est remis au jeune et à sa famille lors de l'admission.

NOUS VOUS RAPPELONS LES PRINCIPALES

RÈGLES DE VIE :

- Chaque jeune et chaque adulte doivent s'efforcer d'adopter une conduite correcte avec autrui et respectueuse des droits de chacun,
- Ne pas se mettre ou mettre les autres en danger,
- Exercer sa liberté d'expression dans la limite du bon fonctionnement de l'établissement et du respect des valeurs républicaines,
- S'interdire tout recours à la violence physique et verbale : tout geste ou propos violent, raciste, à connotation sexuelle, injurieux, méprisant envers l'autre est proscrit (obligation de respecter les jeunes, les familles et les professionnels),
- Faire preuve de politesse et avoir une attitude décente en toutes circonstances.



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Vous devez en prendre connaissance à votre arrivée.

LES URGENCES

Chaque année, les parents ou le responsable légal signent une autorisation permettant au personnel de faire appel à un service d'urgence en cas de nécessité.

Dans tous les cas d'urgence, de danger, la direction prend les mesures nécessaires à la garantie de la sécurité de chaque jeune. La famille est obligatoirement avertie dans les meilleurs délais.

LES MÉDICAMENTS

- Seuls les médicaments pour lesquels une prescription médicale a été communiquée au Pôle peuvent être administrés.
- Tout bilan médical est à transmettre au médecin psychiatre.





ASSURANCES OBLIGATOIRES

L'ÉTABLISSEMENT A SOUSCRIT LES ASSURANCES SUIVANTES :

Responsabilité civile

Afin de garantir les dommages corporels et matériels dans l'enceinte de l'établissement et lors des déplacements organisés par l'établissement relevant de la prise en charge institutionnelle.

Assurances multirisques

Incendie, bris de glace, de machines...

RESPONSABILITÉ CIVILE PARENTALE

Vous devez souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile pour le cas où le jeune serait responsable de dommages causés à un tiers (autre enfant, personne extérieure, salarié ou bénévole).

Il est fortement recommandé aux familles de souscrire à une assurance de bris et de perte des appareillages auditifs et lunettes.



MODALITÉS FINANCIÈRES

La prise en charge de votre enfant est financée à 100% par la sécurité sociale après accord de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

À L'INTERNAT

L'inscription à certaines activités hebdomadaires et annuelles de la vie sociale (sportives ou manuelles) est à la charge des familles.

NOS PARTENAIRES

Le Pôle développe activement des partenariats afin de proposer aux jeunes des activités diversifiées ainsi que des outils et du matériel ou le financement d'actions de mécénat.

Pour l'insertion culturelle et sportive

La Ville de Paris facilite l'accès à ses infrastructures : bibliothèques, piscines, terrains de sport...

Avec nos partenaires, les jeunes participent à des ateliers pédagogiques : **La Cité des sciences et de l'industrie de la Villette, Le Jeu de Paume, le Grand Palais, les Musées parisiens.**

Chaque visite d'exposition est préparée et fait l'objet d'un travail qui se poursuit dans les groupes et les ateliers.

Il en va de même lorsque les jeunes assistent à une représentation théâtrale, notamment avec l'Institut Visuel Théâtral et le théâtre des Champs Elysées.

Nous participons chaque année à l'évènement organisé par l'**association Premiers de cordée au Stade de France.**



Pour l'insertion professionnelle et scolaire

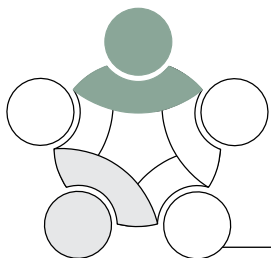
Le Pôle a noué des partenariats privilégiés avec des entreprises privées pour l'accueil de jeunes en stage ainsi que des actions de mécénat (**1000 et 1 signes, la Trockette, Elior...**).

Des jeunes sont accueillis en immersion professionnelle une fois par mois au sein de l'Esat "**Les gémeaux d'Emerainville**".

Pour l'accompagnement médico-social

Le Pôle a des liens privilégiés avec l'**Utes (Unité Thérapeutique Enfance et Surdit )** et les services de l'**Aide sociale   l'enfance (Ase)**.

Il est membre actif du **R seau Francilien Surdit  (RFS)**.



VOTRE PARTICIPATION

Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent. Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.

LA RÉUNION D'ENFANTS

OU DE JEUNES

Lieu d'échanges, elle se compose de professionnels et de jeunes. Elle recueille vos avis et propositions sur la vie et le fonctionnement de l'établissement.

LES COMMISSIONS REPAS

Espace d'échanges pour adapter les menus à vos goûts tout en garantissant l'équilibre alimentaire, en présence du prestataire et d'une diététicienne. Elles se tiennent chaque trimestre.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

(CVS)

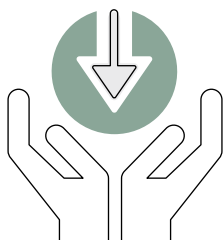
Lieu d'échanges, il se compose de représentants de la Fondation, de la direction, des personnes accompagnées, des familles et représentants légaux ainsi que des salariés. Il se réunit 3 fois par an. Il recueille vos avis et propositions et celles de vos familles sur la vie et le fonctionnement de l'établissement. Il est obligatoirement consulté sur l'élaboration ou les modifications du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

LES ENQUÊTES

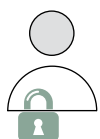
DE SATISFACTION

L'établissement mène des enquêtes de satisfaction auprès des jeunes. Ces questionnaires permettent de recueillir les satisfactions et insatisfactions de chacun. Le Pôle surdité Léopold Bellan de Paris peut ainsi identifier des axes d'améliorations pour renforcer la qualité de l'accompagnement.

*Une implication
dans la vie de
l'établissement !*



VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



LE SECRET PROFESSIONNEL

Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations personnelles.

Pour bien vous accompagner et vous prendre en charge, les professionnels de l'établissement peuvent échanger des informations vous concernant. S'ils n'appartiennent pas à la même équipe de soins ou s'ils communiquent à votre sujet avec des partenaires extérieurs, ils doivent au préalable solliciter votre consentement (et/ou celui de votre représentant légal).

À tout moment, vous pouvez vous opposer à ce partage d'informations.

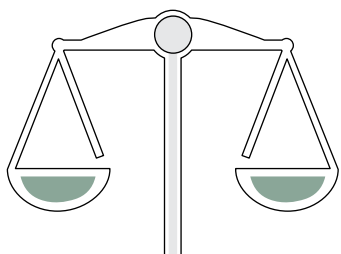
L'ACCÈS AU DOSSIER



Dès votre admission dans l'établissement, les informations concernant votre accompagnement sont recueillies dans un Dossier Unique Informatisé (DUI).

Vous et vos parents (ou votre représentant légal) pouvez y avoir accès en faisant la demande au directeur. Si vous êtes majeur, vous pouvez y avoir accès directement.

Dans les deux cas, un accompagnement à la lecture de ces documents vous sera proposé.



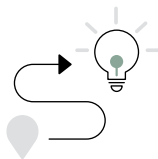


LE DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par l'établissement conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés).

Vous ou votre représentant légal disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits, en justifiant de votre identité, directement à l'adresse électronique suivante : rgpd@fondationbellan.org ou par courrier à : **Fondation Léopold Bellan - DPO - 64, rue du Rocher - 75008 Paris.**

VOS VOIES DE RECOURS



LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir ces droits, à une personne qualifiée. Cette dernière est à choisir sur une liste établie par les pouvoirs publics (le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé -ARS- et le président du Conseil Départemental). Vous trouverez cette liste annexée au livret d'accueil avec indication des modalités pour prendre contact avec la personne choisie.

LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le Code de la consommation vous reconnaît, en tant que consommateur- le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige. Vous trouverez, en annexe du livret d'accueil, le nom et les coordonnées de l'association de médiateurs, reconnue par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC - www.mediation-conso.fr), avec laquelle la Fondation Leopold Bellan a conventionné et que vous pouvez contacter en vue d'une médiation.



LA PERSONNE DE CONFIANCE

À ta majorité, tu pourras désigner une personne de confiance (un parent, un proche ou ton médecin traitant). Tu pourras consulter cette personne si tu rencontres des difficultés dans la connaissance et la compréhension de tes droits. Elle pourra t'accompagner dans tes démarches, assister à des entretiens médicaux afin de t'aider dans tes décisions.

119

*"Allo Enfance
en Danger"*

Vous pouvez obtenir
les coordonnées de
l'autorité judiciaire à
l'origine de la mesure
éducative vous
concernant auprès
de la Directrice
de l'établissement.

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes et de promouvoir l'égalité. Vous pouvez vous en saisir, si vous et/ou vos parents (ou représentant légal) vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public.

<https://www.defenseurdesdroits.fr>

LE NUMÉRO D'APPEL

"ALLO ENFANCE EN DANGER"

Le 119 est le numéro dédié à la prévention et à la protection des enfants et adolescents en danger ou en risque de l'être.

Ce service d'accueil et d'écoute téléphonique est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. L'appel est gratuit et confidentiel. Ce numéro est affiché dans l'établissement.

LE NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Le 114 est le numéro d'appel d'urgence accessible aux personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler. Il est accessible par SMS ou par fax 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 pour toute situation d'urgence (santé, sécurité ou danger immédiat). Il est un relai au numéro d'appel « Allo Enfance en danger » ou 119.

Appel d'urgence

114

ou par sms

« La Fondation Léopold Bellan s'engage auprès de chaque personne accompagnée, de sa famille ou de son représentant légal à exercer ses missions dans le respect de la personne et de ses droits : dignité, intégrité, protection, respect de la singularité de chacun et de sa vie privée. »



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire du Pôle surdité de Paris 14^e.

Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère plus de 80 établissements et services et accompagne plus de 4 500 personnes, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

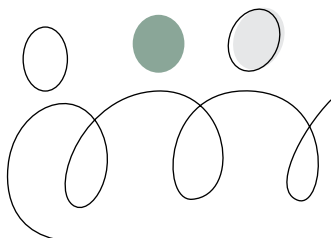
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

Plus de 2 700 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous les établissements sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation de la qualité des accompagnements réalisée par des organismes accrédités.



Fondation Léopold Bellan
64, rue du Rocher
75008 Paris.
01 53 42 11 50
fondation@fondationbellan.org
www.bellan.fr



L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR LA FONDATION



La qualité du service selon les principes de bientraitance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.

RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

Cette démarche se traduit dans la charte nationale relative aux droits et libertés de la personne mais aussi dans deux documents élaborés par la Fondation :

- **La charte de prévention de la maltraitance** définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.
- **La charte de l'accompagnement de la fin de vie** par laquelle la Fondation s'engage à accompagner chaque personne en fin de vie, sans abandon ni acharnement, dans le respect de ses volontés, de ses valeurs et de sa spiritualité.



EN 2015, LA FONDATION S'EST DOTÉE D'UN COMITÉ ÉTHIQUE.

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par une administratrice de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.



ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge.

En application de la loi, les personnes et leurs familles disposent de représentants auprès du conseil de la vie sociale. Elles sont également représentées au sein du Comité éthique.

Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

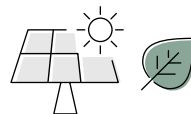
ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation régulière des pratiques et conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. Chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.



Une attention particulière est portée à la parole de l'utilisateur et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement. »

L'ENGAGEMENT ÉCO-RESPONSABLE DE LA FONDATION



La Fondation Léopold Bellan s'engage pour protéger la planète et les personnes.



ENGAGEMENT 1

Utiliser moins d'énergie et d'eau



ENGAGEMENT 2

Acheter des produits
qui respectent la planète et les personnes



ENGAGEMENT 3

Réduire, trier et donner une nouvelle vie aux déchets



ENGAGEMENT 4

Proposer une alimentation bonne
pour la santé et la planète



ENGAGEMENT 5

Se déplacer autrement pour moins polluer



ENGAGEMENT 6

Protéger la nature
dans les jardins et les bois de la Fondation



ENGAGEMENT 7

Expliquer et apprendre
comment protéger la planète et les personnes



Consultez la
version Facile à Lire
et à Comprendre
(Falc)



**TOUS ENSEMBLE, PERSONNES
ACCOMPAGNÉES ET PROFESSIONNELS,**
nous mettons des actions en place
dans nos établissements et services, pour
protéger la planète et les personnes.



*Un lieu d'apprentissage
et de socialisation
pour les jeunes.*



Comité de rédaction :
Pôle surdit   L  opold Bellan -
Paris 14e, Aur  lien D  pret
(Directeur Qualit   - Gestion
des risques), Clara Podolak
(Responsable Qualit  ),
Isabelle Guardiola (Journaliste).
Photographies :   Hamid Azmoun,
Aurelia Blanc et DR.
Imprim      L'Esat les N  fliers -
Fourqueux (78) -
Version juillet 2026.
Conception et r  alisation :
Gwena  le Cosqu  ric.



PARIS 14^e

PÔLE SURDITÉ LÉOPOLD BELLAN DE PARIS - SIPFP & SEHA

5-15, rue Olivier Noyer - 75014 PARIS • 01 45 45 46 76 • Fax : 01 45 45 41 57

cag@fondationbellan.org

www.bellan.fr > Enfants et jeunes > Handicap > Pôle surdité Léopold Bellan Paris 14^e



FONDATION
LÉOPOLD BELLAN

FONDATION LÉOPOLD BELLAN RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

64, rue du Rocher 75008 Paris - 01 53 42 11 50 fondation@fondationbellan.org



www.bellan.fr